

**1^{ère} ANNEE LICENCE EN DROIT
GROUPE DE COURS N° I****DROIT CIVIL**

Cours de Mme NEIRINCK

MERCREDI 16 MAI 2012 – de 13h30 à 16h30**Traitez le cas pratique suivant :**

Amis, parents et voisins le savent même s'ils n'en disent rien : Lou n'est pas la fille d'Olivier. Olivier et Lise vivent ensemble depuis 6 ans. Ils sont tous les deux très blonds et leur fille Lou, née six mois après le début de leur vie commune est très brune. Elle a été reconnue par Lise et Olivier dès sa naissance.

Lise avait expliqué à Olivier qu'elle sortait d'une rupture très difficile. Olivier, très amoureux, n'avait rien voulu savoir d'autre puisqu'elle acceptait de venir vivre avec lui, dans sa maison de Castelmaurou. Il aime beaucoup Lou, plus que Rémy 19 ans et Renaud 14 ans, les deux fils nés de son mariage avec Françoise. Il s'occupe d'ailleurs exclusivement de Lou, qui est une petite fille très vive et intelligente, avec laquelle il partage son amour de la nature. Il l'initie à l'écologie.

Olivier et Françoise se sont séparés amiablement, il y a six ans, en convenant d'un exercice en commun de l'autorité parentale, Rémy et Renaud résidant chez leur mère, et Olivier versant à celle-ci une pension alimentaire mensuelle de 700 € pour leur entretien, soit 350 € par enfant. Rémy et Renaud sont très jaloux de leur demi sœur car ils se sentent abandonnés par leur père, qu'ils ne voient jamais. En particulier Renaud traverse depuis trois ans une période très difficile : il ne fait rien au collège, redouble, a déjà fugué trois fois et a de très mauvaises fréquentations. Au cours de sa dernière fugue, il a été surpris en train de voler un scooter. Rémy, au contraire, s'est réfugié dans les études et vient de passer son bac avec une mention très bien, ce qui va lui permettre d'intégrer Science Po Paris, son rêve.

Françoise, secrétaire médicale - qui a beaucoup moins de ressources qu'Olivier, médecin généraliste - vit très mal la séparation de fait. Elle a demandé à Olivier de financer les études de Rémy, les 350 € par mois étant désormais très insuffisants. Elle lui a également demandé de prendre à Castelmaurou Renaud qui souffre de son indifférence et qui a besoin d'aide. Enfin, elle préférerait vivre dans la maison de Castelmaurou qu'il occupe actuellement plutôt que dans l'appartement de Toulouse qu'ils ont acheté ensemble au début de leur mariage (ils sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts), et qu'elle a continué à habiter après leur séparation. En effet il a hérité la maison de sa grand-mère mais elle était leur résidence de vacances et c'est elle qui l'a entièrement aménagée avant leur rupture.

Olivier lui a répondu qu'il ne donnerait rien de plus que ce qu'il donne déjà car il a Lise et Lou entièrement à sa charge ; que Rémy peut donner des cours privés pour avoir les ressources qui lui manquent ou choisir des études moins coûteuses. Il a également refusé de s'occuper de Renaud, un « voyou », qui n'a besoin que « d'une bonne correction ». Il lui a reproché de mal exercer son autorité parentale. Enfin, il lui a déclaré que c'était déjà très généreux à lui de lui avoir laissé l'appartement qu'il avait entièrement financé.

Ces réponses ont rendu Françoise d'autant plus furieuse qu'elle venait recevoir une lettre d'une amie lui exposant qu'elle avait rencontré Olivier et Lise à Biarritz où ils suivaient une cure de thalassothérapie. Dans le même temps, elle a appris que sa mère, âgée de 65 ans, souffrant d'un début Alzheimer et prise en charge dans un établissement privé, allait percevoir l'héritage d'un oncle qui avait fait fortune en Argentine et qui lui avait légué par testament sa fortune. Le mandataire à la protection des majeurs de l'établissement et qui gère la retraite de la vieille dame, lui demande de solliciter l'ouverture d'une tutelle.

La coupe est pleine et Françoise est enfin décidée à « attaquer ». Elle vous demande :

- sur le terrain du divorce, quel divorce lui conseillez-vous ? Expliquez lui les raisons de votre choix
- sur le terrain économique que peut-elle demander pour elle, sachant qu'elle est fille unique et va donc forcément hériter plus tard de sa mère. Peut-elle obtenir la propriété de la maison de Castelmaurou à l'occasion du divorce ?
- que peut-elle demander pour ses deux fils et que peut-elle faire pour aider Renaud ?
- que doit-elle faire pour obtenir l'ouverture d'une tutelle ? Sa mère étant encore partiellement lucide, elle craint énormément une réaction négative de sa part. Elle craint également de ne pas être à la hauteur pour gérer une telle fortune et vous indique que son cousin Robert, qui travaille au Crédit Agricole serait peut-être plus compétent qu'elle.
- enfin, elle aimerait contester la filiation de Lou qui n'est pas, elle en est sûre, la demi sœur de Renaud et Rémy.

CODE CIVIL AUTORISE